MAIRIE DE Le Pouzin

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE PERMISSION DE VOIRIE POUR REALISATION DE TRAVAUX ET D'OCCUPATION DU

DOMAINE PUBLIC N° 2025 /09/116

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de permission de voirie présentée par Madame Léonardie BAMBAKISSA de l'entreprise AXIONE 76, avenue de Marseille 2600 VALENCE, en vue d'occuper l'emprise de du chemin des grads afin d'effectuer des travaux de pose de poteaux pour le déploiement de la fibre optique dans la période du 15 septembre 2025 au 15 décembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Dans la période du 15 septembre 2025 au 15 décembre 2025, l'entreprise Axione est autorisée à occuper l'emprise du chemin des gras afin d'effectuer des travaux de pose de poteaux pour le déploiement de la fibre optique.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de l'entreprise AXIONE.

Toutes les dispositions devront être prises pour que la chaussée et ses abords immédiats soient dégagés de tous obstacles aux dates correspondant au calendrier dit « hors chantier ».

ARTICLE 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de La Voulte Sur Rhône et de Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, 9 septembre 2025
Le Maire,

Christophe VIGNAL